

TALENT CONNECT magazine

1 0 2 0 2 3



SOMMAIRE

• Rédaction :
talent.brussels - Service Communication

• Editeur responsable :
Isabelle Meulemans, Directrice Générale



EDITO

Avec cette treizième édition, nous sommes fiers de fêter avec vous la deuxième année d'existence de notre Talent Connect Magazine ! Cet outil, depuis sa création en octobre 2021, a pour but de vous informer sur les actualités et projets de talent.brussels qui VOUS concerne.

Cette édition ne faillira pas à cet objectif puisque nous passerons en revue notamment les nouveautés concernant MyTalent Learning, votre outil de formation, les actions d'Employer Branding pour vous aider à trouver les bons candidats mais également les nouveautés juridiques comme le nouvel arrêté sur le télétravail.

Nous avons également hâte de vous accueillir lors d'événements tels que celui de MyTalent Learning, à destination des responsables de formation afin de promouvoir les nouvelles formations disponibles ou encore celui des mandataires pour partager, ensemble, des connaissances et des expériences mais également pour favoriser le partage d'une vision commune auprès des dirigeants de la Région bruxelloise.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et comptons sur votre enthousiasme pour ces projets à venir,

Isabelle Meulemans - Directrice générale
Cédric Verschooten - Directeur général adjoint



INNOVATION



À la suite de la pandémie du Covid-19, le modèle de travail hybride s'est solidement implanté au sein d'une grande partie des administrations de la Région bruxelloise.

Cependant, malgré les avantages indéniables qu'il offre en termes de flexibilité ainsi que d'équilibre entre vie privée et professionnelle, la gestion du télétravail peut s'avérer complexe pour certains agents.

En effet, des études révèlent que certains profils font face à des défis inhérents au télétravail, en raison d'une variété de facteurs tels que le genre, l'âge, l'origine ethnique, ou encore leur situation familiale.

COMMENT REMÉDIER À CELA ?

L'équipe « Stratégie & Organisation » de talent.brussels a eu l'opportunité d'explorer cette question en profondeur à travers l'outil novateur « Organiser le télétravail de manière inclusive », développé par Mediawijs et Odisee.

Un outil essentiel conçu pour toute organisation ou équipe désireuse d'élaborer ou d'améliorer une politique de télétravail inclusive.

Ce manuel accompagne les responsables et les professionnels des ressources humaines dans l'élaboration d'une politique qui prend en compte la diversité au sein des équipes ainsi que les compétences et les besoins spécifiques de chaque collaborateur.

Initialement rédigé en néerlandais, talent.brussels a décidé d'apporter sa contribution en développant une version française de l'outil.

Découvrez-le via :



ZOOM SUR...

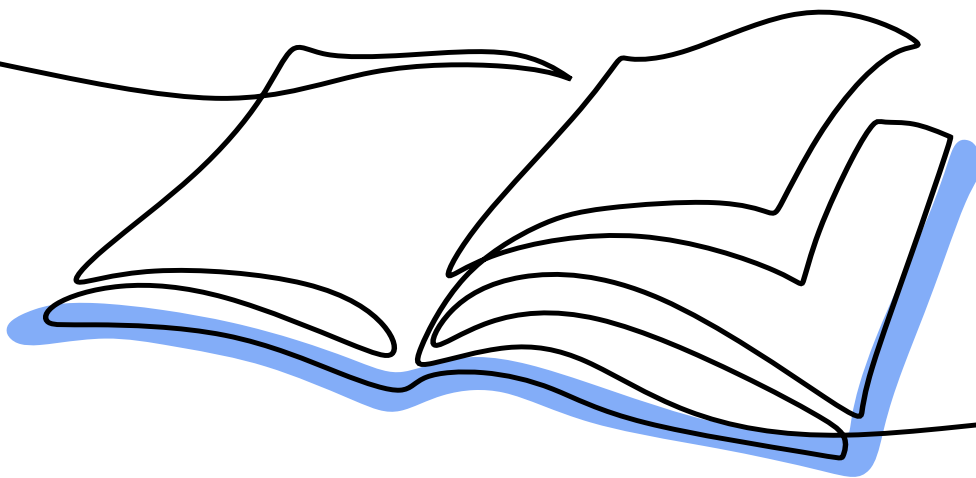
MyTalent Learning : 2 nouvelles centrales d'achat disponibles pour les formations transversales !

Dans un souci permanent de soutien au développement des compétences des agents de la Région bruxelloise, talent.brussels met à disposition, depuis septembre, une offre de formations transversales renforcée sur MyTalent Learning. À présent, il est désormais possible d'intégrer ces formations dans votre plan de formation en faisant appel aux 2 contrats-cadre mis en place par talent.brussels.

Cette nouvelle offre comporte à la fois des formations présentielles mais aussi des digitales.

Formations présentielles

Ces formations sont d'ores et déjà accessibles sur MyTalent Learning. Vous pouvez consulter les informations relatives notamment aux fournisseurs et aux prix directement sur la plateforme. Les inscriptions aux formations ne seront possibles que dans les mois à venir. Cependant, nous invitons déjà les agents à marquer leur intérêt pour les formations souhaitées afin qu'ils soient notifiés lorsque les sessions sont disponibles et de permettre à talent.brussels d'identifier les formations prioritaires.



Formations digitales

L'offre de formations digitale est déjà disponible sur MyTalent Learning. 135 nouveaux modules seront proposés à partir de ce mois d'octobre. Ces 2 types de formations transversales fonctionneront comme des centrales d'achat.

Pour les partenaires souhaitant participer à ces deux contrats-cadre, il suffit de :

1. Compléter la convention disponible dans notre banque de connaissances sur MyTalent Learning d'ici le **[date limite]** pour les formations en présentiel.
2. Envoyer un mail à training@talent.brussels pour exprimer votre intérêt d'ici le **[date limite]** pour le marché e-learning.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre Centre de carrière via training@talent.brussels



ZOOM SUR...



Ce slogan, vous l'avez certainement aperçu si vous avez visité Bruxelles ces dernières semaines. En effet, il fait partie d'une campagne de communication de plus grande envergure qui joue sur les codes bruxellois et les jeux de mots !

Des arrêts de métro et de tram aux parkings vélos en passant par les grands axes bruxellois ou encore en surfant sur les réseaux sociaux, cette campagne a pour but de faire connaître [talent.brussels](http://www.talent.brussels) comme un recruteur incontestable au sein de la Région bruxelloise. Grâce à cette campagne, nous espérons pouvoir toucher de nouveaux publics navetteurs ou résidents à Bruxelles pour trouver les meilleurs profils des offres d'emploi que vous nous confiez.

Alors, convaincu.e ?

Pour toute question ou remarque sur cette campagne de promotion, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse email com@talent.brussels



ZOOM SUR...

“Spend a day with ” : notre nouveau concept vidéo !

Afin de s'immerger au cœur du métier de la fonction publique, notre équipe de communication externe a récemment lancé un nouveau concept vidéo : “Spend a day with”.

L'objectif de cette initiative est de présenter nos collaborateurs de la Région à travers une capsule vidéo qui met en lumière leur fonction et leur quotidien.

Cette série de vidéos offre une nouvelle perspective sur nos administrations, leur mission au service de la Région bruxelloise, et met en images, des postes aussi bien connus que méconnus.

En effet, si vous cherchez à promouvoir un appel à candidatures spécifique, nous proposons à tous nos partenaires la réalisation d'une capsule “Spend a day with” dans le cadre d'une sélection gérée par talent.brussels.

Ces capsules permettent de promouvoir de manière plus vivante et plus humaine nos offres d'emploi. Nous avons actuellement déjà eu le plaisir de collaborer avec des administrations telles que [BRUCEFO](#), [Bruxelles Synergie](#) et [le SPRB](#).

Vous pouvez visionner nos différentes capsules vidéo “Spend a day with ” sur Instagram, Facebook, TikTok, et désormais sur LinkedIn.

Pour toute question ou demande de collaboration, notre équipe de communication est à votre disposition via com@talent.brussels.

Jobvillage Gand

Au début de l'année, nous nous étions rendus au Jobvillage de Louvain. Cet automne, il était temps de visiter la province de Flandre orientale.

Le 5 octobre, talent.brussels était présent au Jobvillage de Gand accompagné de Maaïke et Eva, les collègues du SPRB. Ce salon, organisé par Roularta, s'est tenu au Flanders Expo de Gand. Un événement intéressant qui nous a permis de rencontrer de nombreux demandeurs et demandeuses d'emploi venant d'horizons très variés. À refaire !





Modification de l'arrêté relatif au télétravail

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en troisième et dernière lecture l'arrêté du 26 janvier 2017 modifiant l'arrêté relatif au télétravail. Cet arrêté a été publié le 22 septembre 2023.

Cet arrêté introduit les éléments suivants :

- La possibilité de travailler dans un bureau satellite. Un bureau satellite est un espace décentralisé proposé par l'employeur ou mis à la disposition d'un agent par l'employeur. C'est le comité de direction qui décide du recours à un bureau satellite.
- Travailler en bureau satellite n'est pas la même chose que le télétravail.
- Autorisation de principe pour le télétravail/le travail en bureau satellite, à condition que :
 - Le poste soit compatible avec (liste à déterminer par le comité de direction).
 - Le chef fonctionnel ait donné un avis favorable. Cet avis concerne au moins le(s) lieu(x) choisi(s) et le nombre de jours demandés.
 - La demande soit soumise par le travailleur ou la travailleuse.
- En cas d'avis défavorable du chef fonctionnel, une procédure de réclamation est prévue.
- Les lieux que l'agent peut choisir pour télétravailler doivent être situés dans l'Espace économique européen. Une dérogation peut être demandée au conseil d'administration pour télétravailler à partir d'un pays situé en dehors de l'EEE.

L'accès au service VPN ne sera plus limité à une zone géographique restreinte. Cet accès sera désormais disponible partout dans le monde. Pour davantage d'informations sur VPN, veuillez vous adresser à Paradigm.

- Accord opérationnel individuel entre l'agent et son supérieur fonctionnel. Cet accord opérationnel couvre :
 - Les jours où l'agent télétravaille ou travaille en bureau satellite.
 - Les tâches à accomplir, les objectifs à atteindre, etc.
- Introduction d'un véritable droit à la déconnexion pour les agents qui télétravaillent/travaillent en bureau satellite comme pour les agents qui travaillent dans les locaux de l'employeur. Toutefois, certaines exceptions sont prévues, comme les gardes, des circonstances exceptionnelles ou un accord préalable dûment motivé entre l'agent et son supérieur fonctionnel.

JURIDIQUE

- Ce droit à la déconnexion est également repris dans le statut de 2018.
- Aucune augmentation ou diminution du nombre d'heures de travail n'est liée au télétravail et/ou au travail en bureau satellite.
- Un travailleur ou une travailleuse à temps plein a droit à 14 jours de télétravail/travail en bureau satellite par mois civil (et donc plus à 3 jours par semaine), répartis de manière équilibrée. Pour un ETP, un maximum de 14 jours/mois de télétravail/travail en bureau satellite, répartis de manière équilibrée. Ce nombre est réduit au prorata pour les travailleurs et les travailleuses à temps partiel.
- Lorsque le télétravail s'effectue depuis l'étranger, l'employeur doit veiller au respect de la législation applicable en matière de bien-être au travail et doit garantir au télétravailleur ou à la télétravailleuse un niveau de protection au moins équivalent à celui dont il ou elle bénéficierait sur le territoire belge.
- Le télétravail et le travail en bureau satellite ne donnent pas droit à un défraiement des frais d'hébergement, quel que soit le lieu de travail.

Pour les indemnités liées aux frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, le site du bureau satellite est considéré comme le lieu de travail. Toutefois, le montant de ces indemnités ne peut dépasser le montant des indemnités calculées entre le domicile du travailleur ou de la travailleuse et le site de l'employeur.

Une indemnité de connexion de 20 euros par mois, non indexable, est octroyée aux agents qui télétravaillent au minimum 1 jour par mois.

Une indemnité de bureau de 30 euros par mois, non indexable, est également octroyée aux agents qui télétravaillent au minimum 4 jours par mois.

Les jours travaillés dans les bureaux satellites ne sont pas pris en compte.

- Introduction d'une procédure spécifique en cas de perte du matériel informatique mis à la disposition des agents qui télétravaillent/travaillent en bureau satellite.
- Dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, les services publics relevant du champ d'application du présent arrêté élaborent un plan d'optimisation de l'utilisation des locaux mis à leur disposition en fonction de l'évolution du télétravail et du travail en bureau satellite.
- Les autorisations de télétravail accordées avant l'entrée en vigueur du présent arrêté s'appliquent pour une durée d'un an à partir de l'entrée en vigueur du présent arrêté. À l'issue de cette période de transition, l'agent doit introduire une nouvelle demande selon les conditions du présent arrêté.

Pour toute question ou tout commentaire sur ce sujet ou sur d'autres questions juridiques, n'hésitez pas à contacter notre équipe Expertise juridique à l'adresse : jur@talent.brussels.

ZOOM SUR...

De nouveaux visuels pour nos offres d'emploi

Nous avons apporté un petit changement à notre communication externe chez talent.brussels. L'avez-vous remarqué ? Nos offres d'emploi sont désormais diffusées avec une nouvelle identité visuelle sur nos réseaux sociaux ! Un nouveau style qui se veut plus épuré, plus parlant et qui met nos partenaires davantage en avant. Le but: identifier plus facilement l'organisme recruteur et mettre l'humain au centre de la procédure.



Des remarques, suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse email com@talent.brussels

TALENT EN MOUVEMENT

#MinuteTalent : un moment de partage entre collègues pour (re)découvrir MyTalent Learning

En septembre dernier, nos talents se sont réunis pour la #MinuteTalent du mois de septembre !

Un moment convivial débutant par un lunch, suivi d'une présentation sur les missions de notre centre de carrière, avec un accent particulier mis sur notre plateforme de formations :



Une plateforme innovante au service du développement professionnel et personnel des agents de la Région bruxelloise !



TALENT EN MOUVEMENT



Un lunchtime entre talenter

Chaque mois, les #Talenter se retrouvent pour le lunchtime mensuel de talent.brussels !

Ce moment de convivialité et de détente a pour but de renforcer les liens entre collègues tout en passant un moment agréable.

Cette fois, c'est le jeu d'équipe "C'est toi ?" qui a été choisi et qui mettait à l'épreuve les capacités d'écoute de nos talenter. Un super temps de midi entre collègues dans la joie et la bonne humeur.

Nouvel intranet

Ce 11 septembre dernier, les talenter se sont rassemblés pour fêter ensemble le lancement de leur nouveau site Intranet. La présentation de ce nouvel outil a été organisée pour les membres du personnel afin d'explorer les nouvelles fonctionnalités et les informations utiles à y trouver.

L'événement s'est conclu sur un petit apéro dinatoire entre collègues qui a permis de finir en beauté un projet de longue haleine pour la cellule de communication interne et les services qui y ont contribué !

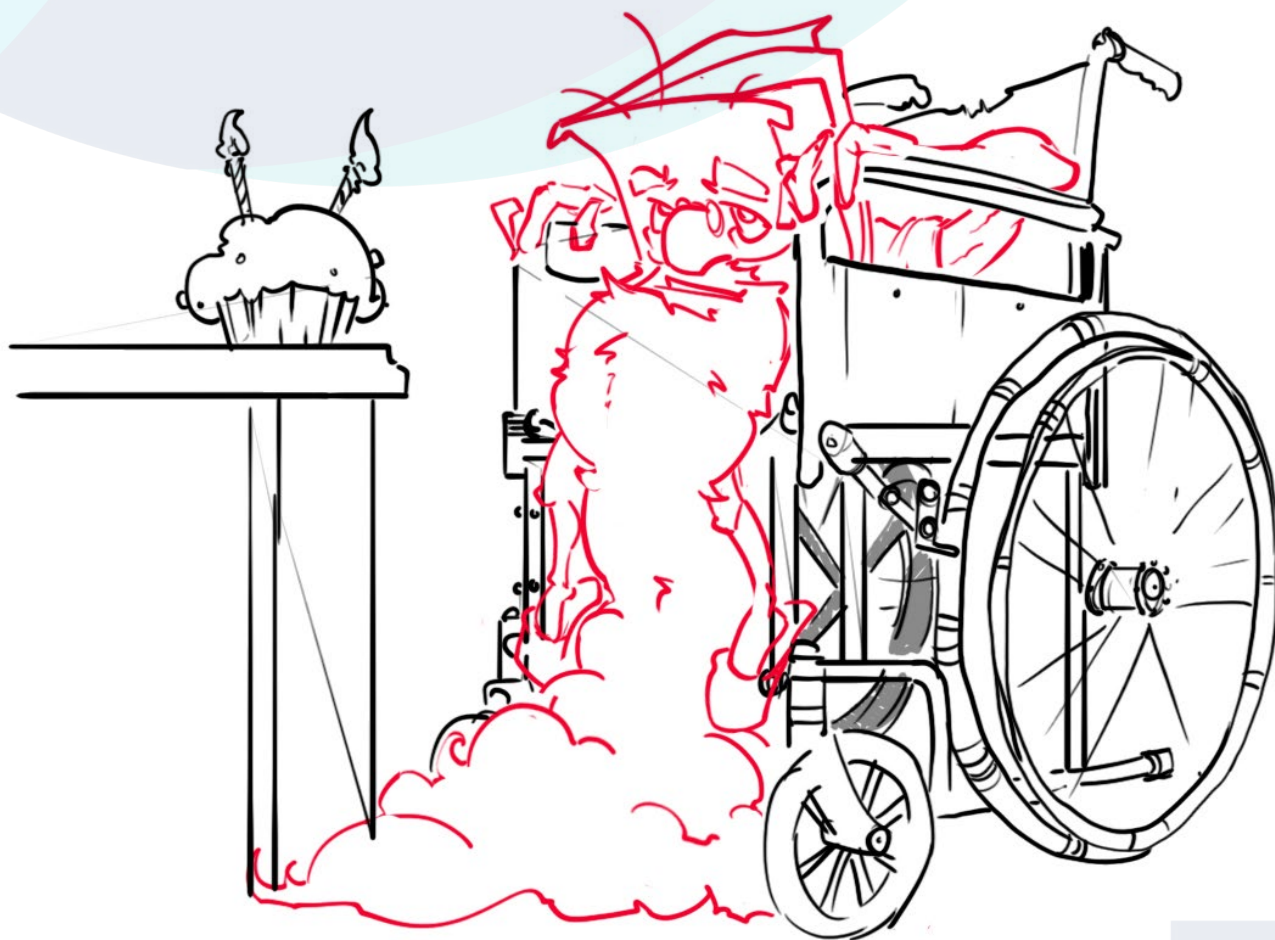


AGENDA

Salons de l'emploi & événements

- **5 octobre** : Jobvillage à Gand organisé par Roularta ;
- **17 octobre** : Forum ON! à l'ULB ;
- **27 novembre** : MyTalent Learning Event : événement à destination des responsables de formations pour promouvoir les nouvelles formations disponibles ;
- **30 novembre** : Job Fair Brussels organisé par Références et Jobat ;
- **07 décembre** : TopManager Event : événement à destination des mandataires de la Région bruxelloise mélangeant conférences et networking.

EN DESSIN



Talent Connect : 2 ans déjà !

CONTACT

talent.brussels

Tel : 02 435 15 55

com@talent.brussels

Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles



La reproduction de ce document, en tout ou partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme :

"Source : Talent Connect Magazine n°13 (2023-10), talent.brussels, 2023"

